

MATURE, GREEMENT ET POULIAGE DES BATIMENTS A TRAITS CARRES

319. Bout de mât d'assemblage en quatre pièces
(années 1792 à 1814). — 810 I. a.

On connaît l'usage des mâts sur les bâtiments : soutenus par des cordages, étai et haubans, ils soutiennent à leur tour les pièces de bois appelées *vergues* qui portent les voiles. Sur les petits bâtiments, les mâts sont faits d'une seule pièce, un seul arbre suffisant pour cela, mais sur les grands bâtiments tels que vaisseaux, frégates et grandes corvettes, les bas-mâts ne peuvent, en raison de leurs dimensions, être formés d'un seul morceau, on est forcée de les faire d'*assemblage*. On les compose donc de 3, 4, 5, 7 ou 9 pièces dont plusieurs ont en outre des allonges ; c'est sur le diamètre des mâts et la proportion des bois de maturé dont on est pourvu qu'on règle la quantité de pièces dont chaque mât sera formé. On nomme *mèche* la partie principale destinée à former le *ton* ou tête du mât, elle doit être d'une seule pièce et se prolonge dans la cale jusqu'à l'implanture du mât sur la quille, au moyen de longs écarts ; la mèche est liée à d'autres pièces de bois par un système d'entailles, d'adents et d'écarts dont la combinaison assure la solidité nécessaire. Les pièces étant réunies, on arrondit les mâts et on en maintient définitivement l'assemblage avec des cercles de fer chassés à chaud. (M-F.)

Les bâtiments à voiles du début du XX^e siècle n'ont plus de mâts d'assemblage ; leurs bas-mâts et quelquefois leurs mâts de hune sont constitués par des pièces en tôle d'acier semblables à des tuyaux.

320. Bas-mât d'assemblage (années 1792 à 1814).
(Voir n° 319). — 805 I. a.

321. Bas-mât (année 1849). (Voir n° 319). —
1654 I. Lp.